

Référent Santé Sécurité au travail

FORMACODE : 42818

OBJECTIFS

Conduire ses nouvelles missions de Référent Sécurité Santé au travail.
 Appliquer les principes généraux de prévention.
 Appliquer les obligations réglementaires incombant à son établissement en termes de Santé Sécurité.
 Concevoir et animer la méthodologie d'évaluation des risques professionnels et la mise à jour du Document Unique.
 Concevoir et animer le plan de prévention.
 Identifier les principes généraux de prévention et les appliquer en respectant leur ordre de priorité.

TYPE DU PUBLIC

Personnels devant exercer la mission de Référent Sécurité.
 animateurs Prévention.
 animateurs Sécurité.
 Correspondants Sécurité.

PREREQUIS

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

- > **Méthodes pédagogiques**
 Alternance d'exposés et d'exercices.
 Études de cas.
- > **Moyens techniques**
 PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperbord.
- > **Moyens humains**
 Formateur qualifié, préventeur ayant une connaissance pratique de la prévention dans le domaine professionnel.

ÉVALUATION

- > Cette formation ne fait pas l'objet d'une évaluation des acquis et des compétences.
 - Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.
- > Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

- > **Cadre réglementaire et enjeux de la Santé Sécurité au travail**
 Enjeux réglementaires • Enjeux humains et financiers • Responsabilité, rôles, missions et compétences
- > **Construire sa démarche de prévention**
 Présentation des risques professionnels • Démarches d'évaluation des risques • Plan d'action du document unique (actions Santé Sécurité) • Indicateurs & objectifs Santé Sécurité • Les partenaires de la prévention
- > **Organisation de sa démarche de prévention**
 Accueil et formations obligatoires à la sécurité (salariés, salariés temporaires, apprentis, entreprises extérieures) • Principes de gestion de la co-activité (plan de prévention, protocole sécurité) • Diffusion des consignes de Santé Sécurité

MODALITÉS

Durée : 3 jours.

Prix : nous consulter.